



PREFET DE L'ARDECHE

Préfecture
Direction de la Citoyenneté et de la Légalité
Bureau des collectivités locales

Privas, le 20 septembre 2019

Affaire suivie par :
Françoise COMBALUZIER
Tél : 04.75.66.50 96
Fax : 04.75.66.50.20
✉ pref-collectivites-locales@ardeche.gouv.fr

Le Préfet de l'Ardèche
à
Mesdames et Messieurs les maires des communes
du département de l'Ardèche
Mesdames et Messieurs les présidents
d'établissement public de coopération
intercommunale
En communication à :
Monsieur le sous-préfet de Largentière
Monsieur le sous-préfet de Tournon-sur-Rhône

OBJET : Guide des coopérations.

Le gouvernement a souhaité mettre à disposition des collectivités et de leurs groupements un guide qui recense les différents dispositifs, essentiellement conventionnels, existants, permettant la mise en place de mutualisations.

Le droit des mutualisations permet de retenir des solutions différenciées, « sur mesure », en fonction des besoins propres à chaque territoire

Ce guide permet, aux élus qui le souhaitent, de s'informer et de mobiliser ces règles en toute sécurité juridique en fonction du besoin et du projet porté .

Un tableau de synthèse en début de guide, ainsi qu'un recueil des principaux textes applicables complètent la présentation des dispositifs de mutualisation réalisée au travers de 27 fiches.

Le guide présente successivement :

- la possibilité de faire assurer par une autre personne publique des compétences ;
- le regroupement des services de plusieurs entités en vue de l'exercice en commun de compétences ;
- la possibilité de mettre à disposition ses services ou ses biens ;
- les autres dispositifs de mutualisation de moyens ;
- les dispositifs conventionnels de mutualisation spécifiques à la Métropole du Grand Paris, ses établissements publics territoriaux (EPT) et leurs communes membres ;
- des fiches relatives à la situation des agents concernés par les mutualisations.

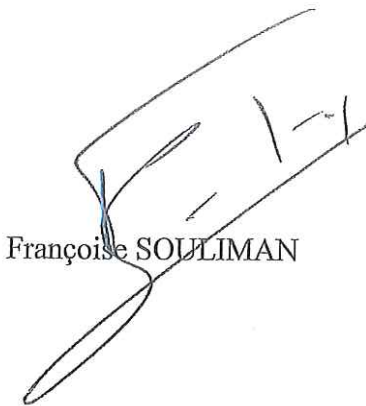
Chaque fiche consacrée à un dispositif précise sa base légale et ses modalités d'application. Les incidences en termes financiers et de ressources humaines, des exemples concrets de mise en œuvre sont également présentés.

Vous retrouvez ce guide sur le site de la préfecture de l'Ardèche à l'adresse :

www.ardeche.gouv.fr

Le guide est également téléchargeable sur internet à l'adresse suivante :

<https://www.collectivites-locales.gouv.fr/guide-des-cooperations>



Françoise SOLLIMAN